

Face à la perte d'autonomie, quelles solutions envisager ?

Le 7 octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue, près de 40 personnes ont assisté à la table ronde organisée par l'association des retraités CFDT de l'Ain.

Face au vieillissement, à la diminution des capacités physiques et/ou mentales, à la perte d'autonomie auxquels tout un chacun peut être confronté à plus ou moins long terme, quelles sont les possibilités d'aide et d'accompagnement à domicile ou en hébergement ?

Plusieurs personnes sont venues témoigner en leur nom ou au nom d'un parent de leur expérience personnelle. Leur expression, parfois retenue, ne peut être généralisée à chaque mode d'hébergement ou de soutien à domicile.

Résumé des témoignages Maintien à domicile

Jacky témoigne comme aidant pour son épouse Jacqueline malade depuis 9 ans. Dépendante depuis 4 ans, elle se déplace en fauteuil roulant. Militants dans le syndicalisme professionnel et familial, ils ont la chance d'avoir de nombreux copains. Ils ont fait le choix de rester à la maison avec l'installation d'un ascenseur avec un peu d'aides de l'Etat (25% sur les impôts). Les démarches ont été longues et complexes.

Lors d'un séjour de Jacqueline à l'hôpital, les assistantes sociales ont fait les démarches pour faire intervenir les aides à domicile, et aussi pour bénéficier de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) versée par le Département, en fonction du niveau de dépendance. La dépendance ayant augmentée, Jacqueline est passée du GIR 4 au GIR 2 (Groupe iso ressource).

Aidés au domicile mais avec l'impression de ne plus être vraiment chez soi

Actuellement elle bénéficie de soins infirmiers tous les jours et d'une aide à domicile pour l'entretien du logement une fois par semaine.

Leur contribution financière au service d'aide à domicile est liée aux ressources du foyer. Tout en appréciant les aides, ils ont l'impression de ne plus être chez eux mais reconnaissent que la relation et les échanges avec les intervenant sont importants et pour rien au monde, ils ne voudraient quitter leur maison.

EHPAD

(Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes)

♦ **Evelyne** (Infirmière libérale retraitée) accompagne sa belle mère résidente à l'EHPAD de Foissiat. Cette dernière a vécu à domicile (à côté de ses enfants) jusqu'à 98 ans. En juin 2021, suite à un infarctus avec hospitalisation, elle a perdu son autonomie physique. Après un placement temporaire de trois mois, elle a fait le choix d'un placement définitif.

Selon Evelyne, le fonctionnement des EHPAD n'est pas fait pour les personnes qui sont lucides. Ce ne sont pas des lieux de vie : les chambres ressemblent à celles de l'hôpital, la bienveillance annoncée dans le contrat n'est pas toujours une réalité, il n'y pas de possibilité pour recevoir avec une seule chaise dans la chambre. Avec la crise sanitaire, il y a eu restriction pour les visites et huit jours d'isolement au retour d'une sortie hors de l'établissement. La pension mensuelle est de 1850 € par mois. Ce tarif comprend : le logement, les repas, l'entretien des locaux, du linge, l'animation, les soins infirmiers,...

☆☆☆☆☆

♦ **Bernard** accompagne sa mère en EHPAD privé à la Pergola.

Au début, avec la baisse progressive de l'autonomie, des aides à domicile ont été mises en place avec les informations du CLIC. Suite à une fugue, elle a été hospitalisée car elle était désorientée.

De ce fait l'assistante sociale a conseillé un placement. Elle est entrée à la Pergola en service fermé où les chambres sont spacieuses avec TV et meubles personnels. La famille trouve que le personnel s'occupe bien d'elle. La participation pour l'hébergement est de 2500 € par mois.



MARPA (Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie)

Simone vit à la MARPA de Saint Denis-les-Bourg depuis deux ans. Elle est présidente du conseil de vie sociale (CVS). Elle occupe un appartement de 37 m² avec son mobilier personnel. Elle est libre de faire ce qu'elle veut.

« C'est une maison à taille humaine avec des espaces de vie confortables, sécurisés et adaptés à l'avancée en âge, où nous partageons de bons moments. De nombreuses animations sont proposées par le personnel et une équipe de bénévoles.

En fonction de nos envies, nous pouvons participer à la vie de la maison, à la préparation des légumes, à la mise en place du couvert,...

Plusieurs résidents sont actuellement en perte d'autonomie (moyenne d'âge de 90 ans) et sont accompagnés dans les actes de la vie quotidienne en fonction d'un plan d'aide élaboré dans le cadre de l'APA en lien avec la famille et la MARPA.

Pour créer du lien, des relations entre résidents, le règlement prévoit au minimum trois repas de midi en commun par semaine.

Sinon, les repas peuvent être préparés et pris dans le logement. Les repas peuvent aussi être livrés.

L'entretien du logement est assuré par le personnel de la MARPA.

La nuit, une astreinte est assurée par le personnel via la téléalarme entre 20 h et 8 h.

Coût : 1100 € par mois avec les prestations en sus (repas, entretien du linge, coiffeur, esthéticienne, ...). Il y a des possibilités d'aides financières : l'APA, l'allocation logement, ... (cf. encadré).

Résidence Seniors

Christiane loue un appartement à la résidence les jardins d'Arcadie à Bourgen-Bresse.

Des soucis de santé l'ont amenée à quitter sa maison. Le choix du futur logement s'est porté sur la résidence au centre ville et proche des commerces. Une visite des lieux lui a permis de faire son choix sur un appartement de type 2 qu'elle a aménagé avec son mobilier personnel.

- ♦ Le loyer est de 1431 € avec les charges et l'assurance. Selon la surface de l'appartement le loyer va de 768 € à 1658 € auxquels s'ajoutent les services demandés.
- ♦ Le petit déjeuner est servi en chambre. Si Christiane veut prendre un repas au restaurant de la résidence, il lui en coûtera 18,50€.
- ♦ Début octobre, 82 résidents de 69 à 97 ans vivent dans la résidence. Seules les personnes autonomes peuvent être admises.
- ♦ Selon les besoins, les résidents peuvent avoir recours à des intervenants à domicile (médecin, infirmier, aide à domicile...).
- ♦ Des animations et des services payants sont proposés par la résidence.
- ♦ Christiane se sent bien dans cette structure sécurisante avec du personnel à l'accueil et la nuit. Elle mène sa vie comme elle veut. Par contre elle a constaté que plusieurs résidents sont seuls sans aucune visite.

Les possibilités de répit pour les aidants

- ♦ Café des aidants proposé par l'ADAPA. Une aide à domicile peut rester avec la personne aidée le temps de l'absence de l'aidant
- ♦ Portages de repas
- ♦ Accueil de jour une ou plusieurs demi-journée(s) par semaine
- ♦ Hébergement temporaire proposé par les MARPA et EHPAD
- ♦ Service de transport avec dossier
- ♦ Baluchonnage mais nécessité d'encadrement
- ♦ Séjour de répit pour l'aidant ou pour l'aidant et l'aidé.

Les échanges avec les participants font ressortir des questions car les représentations des uns et des autres ne correspondent pas toujours à certains témoignages.

Les MARPA associatives n'ont pas de personnel de nuit mais les résidents disposent de téléalarme avec du personnel d'astreinte alors qu'une présence de personnel est assurée la nuit à la résidence des Jardins d'Arcadie. Il semble qu'il ne faut pas généraliser cela à toutes les résidences séniors.

Téléassistance, il existe différentes propositions.

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), il y en a un par territoire.

Manque de coordination entre les intervenants à domicile. Le maintien à domicile nécessite une personne (aidant) ayant ses facultés pour coordonner les interventions.

Penser à s'informer auprès du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

La nouvelle association "**Ain'appui**" opérationnelle depuis juillet résulte de la fusion des MAIA et de Souti'Ain. Le dispositif vise à renforcer la coordination entre le sanitaire et le social pour les personnes présentant des situations complexes à domicile.

Protection juridique.

Dire ce qui ne va pas mais aussi ce qui va bien.

Rôle du conseil de vie sociale (CVS) pour que les demandes des résidents soient prises en compte.

Des alternatives

- ♦ Les résidences **HAISSOR** (Habitat Intermédiaire Service SOLidaire Regroupé) sont réservées aux personnes retraitées et/ou en situation de handicap, développées par le département à partir d'une idée portée par l'ADAPA. 5 à 12 logements construits par un bailleur social (Dynacité, SEMCODA,...) accueillent des personnes qui doivent avoir un niveau d'autonomie suffisant pour y entrer et s'engager à participer aux temps collectifs animés par l'ADAPA ou l'ADMR. Souvent, les bâtiments accueillant les personnes âgées sont « couplés » à des bâtiments destinés à des familles, ce qui permet de développer de l'entraide réciproque.

C'est un lieu de vie de droit commun (logement social), autonome sécurisé, alliant logement et services.

- ♦ Logement social par définition, la location de l'appartement de 30 à 40 m² (de 200 à 400 €) est accessible aux personnes ayant des ressources limitées.
- ♦ Les Résidences autonomie (ex foyers logement).
- ♦ L'Accueil familial.
- ♦ La Colocation séniors ou maison partagée avec ou sans Auxiliaire de Vie Sociale.
- ♦ Habitat intergénérationnel, habitat inclusif, habitat participatif.
- ♦ Etc.

La vie privée en Ehpad est limitée. Beaucoup d'intérimaires que les résidents ont du mal à repérer.

Il faut anticiper les inscriptions.

Des craintes apparaissent avec la fusion des EHPAD de Seillon repos et Bon repos qui portera la capacité sur un même site à 180 résidents.

Importance de la télé alarme en établissement comme à domicile à condition que la montre ou le boîtier soit porté par la personne et non rangé dans un tiroir !

Cette table ronde est une première, à renouveler sur d'autres thèmes.

Régine MILLET